



PUBLICS(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises
et administrations
du territoire



MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises
et administrations
du territoire



PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,
Bureaux d'études thermiques,
installateurs, entreprises
de maintenance, Chambres
consulaires, ADEME, Région,
AFPG, BRGM

ACTION 22

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE CHALEUR ET DE FROID RENOUVELABLES

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accélérer la sortie des énergies fossiles encore utilisées pour les besoins de chaleur
- Privilégier des solutions durables et performantes qui réduisent les reports d'impact sur d'autres problématiques.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Toutes filières

- Instaurer une aide locale au remplacement des chaudières fossiles par des solutions de production de chaleur renouvelable – en s'appuyant notamment sur le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial et sur le fonds national air-bois (pour le bois-énergie)
- Communiquer sur les filières : visites d'équipements, réunions publiques, inventaire des réalisations locales, retours d'expériences, etc. à destination des particuliers, collectivités, entreprises, professionnels.
- Repérer les logements chauffés au fioul et au gaz et présenter les solutions alternatives auprès des propriétaires/syndics/bailleurs concernés



CALENDRIER

2024-2030



BUDGET



COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE
CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises
et administrations
du territoire



MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises
et administrations
du territoire



PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,
Bureaux d'études thermiques,
installateurs, entreprises
de maintenance, Chambres
consulaires, ADEME, Région,
AFPG, BRGM

ACTION 22

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE CHALEUR ET DE FROID RENOUVELABLES

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

DESSCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

Déployer la méthanisation

- Accompagner les agriculteurs sur les projets de méthanisation en appuyant l'action de la Chambre d'Agriculture
- Contribuer au financement de projets de méthanisation sur le territoire
- Étudier le gisement autre qu'agricole pour le développement de projets : boues d'épuration, biodéchets issus de la restauration...

Exploiter la chaleur fatale

- Identifier les gisements sur le territoire : industriels, stations d'épuration, gros consommateurs (hôpitaux, piscines...), centres de données, usines de valorisation des déchets...
- Étudier systématiquement les sources de chaleur fatale sur toutes les opérations d'aménagement ; en particulier, valoriser davantage la chaleur fatale issue des réseaux d'eaux usées à destination des réseaux de chaleur urbains de Tours Métropole Val de Loire

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



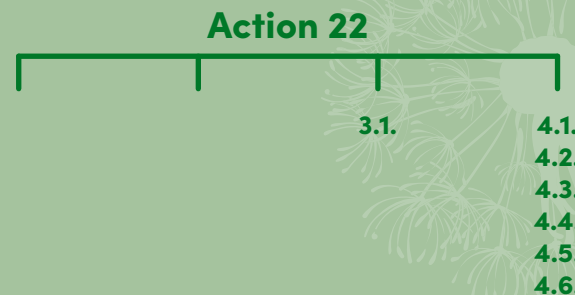
ACTION 22

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE CHALEUR ET DE FROID RENOUVELABLES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures et sur les parkings
- ✓ Massifier le recours à la géothermie
- ✓ Déployer la filière biomasse-énergie
- ✓ Déployer la méthanisation
- ✓ Exploiter la chaleur fatale
- Développer le photovoltaïque au sol
- ✓ Accélérer le solaire thermique
- Développer la filière hydrogène bas-carbone
- Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et de froid
- ✓ Mettre en place une Unité de Valorisation Énergétique
- Explorer toute autre solution technique renouvelable ou de récupération existante ou à venir

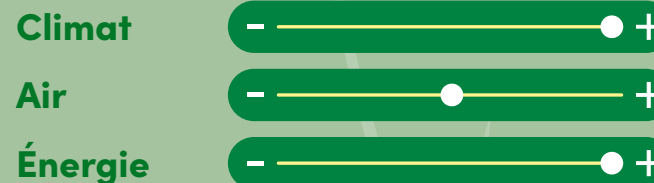
Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



Rang de priorité relative

Très urgent

Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de dossiers accompagnés dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable, capacité et production annuelle par filière
- Évaluation : pourcentage de couverture des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



AXE 1.2.

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030